

En exercice	13
Présents	11
Votants	12

C.C.A.S.
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
Lundi 15 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à 17 h 00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LYS, Président.

Date de convocation : 09/05/2023

Présents : Jacques LYS, Liliane GOMET, Anne-Marie GRENIER, Martine GUILLOT, Philippe HENAULT, Marthe JANDRAIN, Elisabeth LYS, Danièle MARCHAND, Sylvie MAYEUR, Lyliane MEYER, Fabienne OUVRARD.

Absente excusée : Sophie PERRON (pouvoir à Mme Fabienne OUVRARD).

Absente: Isabelle HAMBLI.

Secrétaire de séance : Sylvie MAYEUR

Ordre du jour :

- Proposition projection du film « Un jour, tu vieilliras... »
- Aide et suivi de dossier
- Calendrier des visites d'anniversaire
- Cadeau naissance
- Heure Civique / Fête des voisins
- Banque Alimentaire 2-3-4 juin 2023
- Questions diverses

Mme JANDRAIN procède à l'appel des membres du conseil d'administration qui accepte la désignation de Mme Sylvie MAYEUR en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 13 mars 2023 :

Aucune remarque n'est apportée par les membres concernant le procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 mars 2023 et ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Proposition projection du film « Un jour, tu vieilliras... »

La commune de St Sulpice propose d'organiser la projection du film "Un jour, tu vieilliras". Sylvie Mayeur s'est proposée pour obtenir plus de renseignements sur cette projection.

La projection du film serait organisée pour le 29 février 2024, début de la semaine bleue, ou le dimanche suivant.

Le cinéma Le Lido a été réservé à cet effet pour un coût de 350 euros. Le cinéma de Saint-Palais reste une option gratuite.

Le scénariste sera présent, il ferait une conférence après la projection et les frais concernant sa présence représenteraient un montant de 650 euros auquel s'ajoute 150 euros pour pallier aux frais de transport, hébergement, nourriture ...

Soit un total de 1150 euros à partager entre les communes qui participeraient à ce projet.
Pour l'instant deux communes seraient intéressées.

Est-ce que le CCAS peut se permettre de contribuer à la projection de ce film, certes probablement intéressant et enrichissant, sachant que le budget reste modeste pour les besoins sociaux de notre commune ?

La réflexion reste en cours...

Aide et suivi de dossiers :

Plusieurs dossiers concernant des personnes de Breuillet en difficulté ont été présentés et soumis pour avis aux membres du Conseil d'Administration.

En respect de la loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), ces dossiers ne sont pas exposés sur le compte rendu du procès-verbal.

Calendrier des visites d'anniversaire

Le planning des anniversaires des mois de juillet, août, septembre est mis en place.

Une administrée fêtera ses 100 ans à son domicile le 19 août. Une délégation accompagnée de la Presse s'y rendra pour lui offrir un bouquet de fleurs.

Cadeau naissance

La première serviette brodée par Mme PARTHENAY est présentée en photo.

Trois autres serviettes sont en préparation. Mmes MAYEUR, GUILLOT, OUVRARD et GOMET proposent de porter ce cadeau au domicile des parents et les féliciter pour cet heureux évènement.

Heure Civique :

L'Heure Civique est en cours d'élaboration.

Une communication doit être diffusée via le site de la commune et par Facebook.

Banque alimentaire juin

La collecte aura lieu les 2-3-4 juin. Mme Jandrain invite les membres du conseil d'administration mais aussi leurs proches/voisins à s'inscrire en tant que bénévole sur cette collecte.

Questions diverses

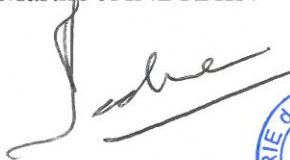
- Mme JANDRAIN présente les courriers d'information sur les impayés EDF.
- Il est à noter que les visites prévues dans le dispositif national en période de canicule seront réactivées durant la période estivale et que chacun (chacune) doit reprendre la liste des personnes contactées l'été précédent.
- Lors du CA du CCAS précédent, la commande de Registres de reliure des comptes-rendus avaient été évoquée. Le devis reçu ensuite a donc été validé.
- Mme Mayer évoque une proposition faite par le Crédit Mutuel, organisme bancaire qui dispose de fonds qu'il est prêt à mettre à disposition de personnes nécessitant de l'aide. Cette proposition, bien sûr appréciable, ne peut malheureusement pas être proposée par le CCAS aux personnes qui pourraient être concernées. En effet le CCAS n'a pas le droit de communiquer le nom de personnes quelles qu'elles soient à des organismes même si l'intention n'en est que louable. De plus le RGPD est un obstacle d'autant plus important. Toutefois il est souligné que le Crédit Mutuel peut faire un don au CCAS qui serait utilisé à bonne escient pour des personnes en situation difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

PROCHAINE RÉUNION
LUNDI 28 AOUT 2023 à 17 h 00

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité lors du Conseil d'Administration du C.C.A.S. du 5 septembre 2023.

La Vice-Présidente
Marthe JANDRAIN



La secrétaire de séance,
Sylvie MAYEUR

